

COMMISSION DES COMPETITIONS

REUNION DU 15 JANVIER 2020 - PV N° 014

Ordre du Jour

Désignation de la 14 et 12^{ème} Journée Seniors.

Homologation des Résultats de la 12 et 10^{ème} Journée

Résultats de la 13 et 11^{ème} Journée Seniors.

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 14 EME JOURNEE DIVISION HONNEUR

SAMEDI 25 JANVIER 2020

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
TOUGGOURT 10.000	EFAN/USCA	11H00			
TOUGGOURT APC	NRAN/MCSK	11H00			
MEGGARINE	NRMK/IRBH	13H00			
TEBESBEST	CRBS/CMC	13H00			
EL HADJIRA	CSL/CSBT	13H00			
AIN BAIDA	OSB/CSM	15H00			
	CHBA/EST		ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE

DESIGNATION RENCONTRES DE LA 12 EME JOURNEE DIVISION PRE - HONNEUR

JEUDI 23 JANVIER 2020

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
MEGGARINE	USH/SHMD	15H00			

SAMEDI 25 JANVIER 2020

LIEU	RENCONTRE	HEURE	ARBITRE	ASSIS. 01	ASSIS. 02
OUARGLA APC	RCO/ATO	09H00			
HASSI MESSAOUD	MBHM/IRBEA	11H00			
TEMACINE	JSG/EFBAO	11H00			
N'GOUSSA	MCN/SMBT	11H00			

EXEMPT / C.R.S.B.S

HOMOLOGATION DE LA 12 EME JOURNEE HONNEUR

USCA/OSB	04/00	EST/NRAN	00/04
CSM/CSBT	01/00	NRMK/CRBS	01/03
CMC/EFAN	02/02	IRBH/CHBA	01/01
MCSK/CSL	AFF		

HOMOLOGATION DE LA 10 EME JOURNEE PRE - HONNEUR

CRSBS/RCO	01/03	IRBEA/JSG	00/01
EFBAO/SMBT	01/03	ATO/USH	00/00
SHMD/MCN	01/03	M.B.H.M 'B'	EXEMPT

HOMOLOGATION DES MATCHS RETARDS

MCSK/CSBT	AFF	SMBT/ATO	03/02
-----------	-----	----------	-------

RESULTATS DE LA 13 EME JOURNEE HONNEUR

CSL/CSM	02/01	OSB/MCSK	N/J
NRAN/USCA	03/01	CHBA/NRMK	03/02
CRBS/IRBH	01/01	CSBT/CMC	00/00
EFAN	EXEMPT		

RESULTATS DE LA 11 EME JOURNEE PRE - HONNEUR

MCN/EFBAO	03/01	JSG/SHMD	N/J
USH/IRBEA	01/00	MBHM'B'/ATO	01/02
SMBT/CRSBS	01/01	R.C.O	EXEMPT

TRAITEMENT // AFFAIRE

Affaire n° 005/ Match : MCSK Sokra / CSBT Temacine (Sen) du 07 Janvier 2020

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu que l'équipe du MCSK Sokra s'est présentée sur le terrain avec un effectif de Onze (11) joueurs.
- Attendu que l'Arbitre a fait une juste application de l'Article 57 du Règlement du Championnat de ne pas faire jouer la rencontre.
- Attendu que le club du MCSK Sokra, n'a pas justifié cette défection.

En Application de l'Article 57 des Règlements la Commission Décide :

(Phase Aller)

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du MCSK Sokra pour en attribuer le gain à l'équipe du CSBT Temacine qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Trois (03) Points à l'équipe du MCSK Sokra.
- Amende de Cinq Mille Dinars (5.000 DA) à l'équipe du MCSK Sokra.

Affaire n° 006/ Match : OSB Sidi Belkhir MCSK Sokra (Sen) du 11 Janvier 2020

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu
- Attendu que l'équipe du MCSK Sokra s'est présentée sur le terrain avec un effectif de Onze (11) joueurs.
- Attendu que l'Arbitre a fait une juste application de l'Article 57 du Règlement du Championnat de ne pas faire jouer la rencontre.
- Attendu que le club du MCSK Sokra, n'a pas justifié cette défection.

En Application de l'Article 57 des Règlements la Commission Décide :

(Phase Aller)

- Match perdu par Pénalité à l'équipe du MCSK Sokra pour en attribuer le gain a l'équipe de l'OSB Sidi Belkhir qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Trois (03) Points a l'équipe du MCSK Sokra.
- Amende de Cinq Mille Dinars (5.000 DA) a l'équipe du MCSK Sokra.

Affaire n° 007 / Match : JSG Goug / SHMD Hassi Messaoud (Sen) du 11 Janvier 2020

- Vu la Feuille de Match ;
- Vu le Rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du SHMD Hassi Messaoud
- Attendu que le club du SHMD Hassi Messaoud, n'a pas justifié cette défection.
- Attendu que cette défection est assimilée a un Forfait.

En Application de l'Article 62 des Règlements la Commission Décide :

(Phase Aller)

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SHMD Hassi Messaoud pour en attribuer le gain a l'équipe du JSG Goug qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Défalcation de Trois (03) Points a l'équipe du SHMD Hassi Messaoud
- Amende de Cinq Mille Dinars (5.000 DA) a l'équipe du SHMD Hassi Messaoud

LE PRESIDENT

Moussa TARMOUNE